

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS BRETONNEUXSéance du – **24 FEVRIER 2021** -

Du 18 FEVRIER 2021 - convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des conseillers pour la séance du 24 FEVRIER 2020.

ORDRE DU JOUR

- 1. Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission**
- 2. Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission**
- 3. Remplacements au sein des commissions communales permanentes**
- 4. Remplacement d'un délégué de la commune auprès de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme**
- 5. Remplacement d'un délégué de la commune au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**
- 6. Obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture**
- 7. RD 1029 : Signature marché de travaux d'aménagement**
- 8. RD 1029 : Signature convention avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour l'effacement des réseaux (phase 2)**

Communications du Maire

L'An deux mil VINGT et UN, le **VINGT-QUATRE FEVRIER** à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Victoria, sous la présidence de Monsieur Didier DINOUEARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOUEARD D. – D'HEILLY P. – ARTHUR D. - RICARD M. – LELIEUR B. – LEFEUVRE M.F. - LEROUX S. – LELIEUR-D'HIER L.- GUILLEMOT C. - CRAS A. - BLOOTACKER P. - NZEUBA E. – TALANDIER K. – DEGROOTE G. – LEFEBVRE M. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. – FRANÇOIS F. - DEVILLERS T. - LAMBERT A. – LAVOISIER E.

Absent excusé : BACQUET F.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme HUYGHE P. ayant donné procuration à M. ARTHUR D.

Mme FOURNET M. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.

Mme CATTEAU S. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.

Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme RICARD M.

Secrétaire de séance : M. Elvis NZEUBA.

Les questions écrites posées par le groupe « Bien vivre à Villers-Bretonneux » et du groupe « Pour un développement durable à Villers-Bretonneux » seront examinées en fin de séance.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier DINOUEARD, Maire.

1- Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission

Délibération n°2021.02.24-48

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

VU le Code électoral et notamment l'article L.270,

VU le courrier de Madame Brigitte LANCE en date du 20 janvier 2021 et réceptionné en Mairie le 21 janvier 2021 portant démission de son mandat de conseillère municipale,

VU le courrier de Monsieur le Maire de Villers-Bretonneux en date du 27 janvier 2021 informant Madame la Préfète de de la Somme de la démission de Madame Brigitte LANCE,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf renonciation de manière expresse de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la même liste immédiatement après le dernier élu,

Considérant, que Monsieur Gilbert DEGROOTE est le candidat suivant de la liste «VILLERS AUTREMENT»,

Considérant que Monsieur Gilbert DEGROOTE, suivant de liste, a accepté d'exercer son mandat,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Gilbert DEGROOTE en qualité de conseiller municipal.

Monsieur Gilbert DEGROOTE sera inscrit au tableau du Conseil Municipal.

Arrivée à la préfecture de la Somme le 18 mars 2021

2- Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission

Délibération n°2021.02.24-49

Monsieur Patrick BEAUCHAMP, conseiller municipal a présenté, par lettre recommandée datée du 04 février 2021 et reçue en mairie le 9 février 2021, sa démission de son poste de conseiller municipal.

Ce courrier a été adressé le 16 février 2021 pour information à Madame la Préfète de la Somme, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur Patrick BEAUCHAMP a été élu sur la liste « VILLERS AUTREMENT », le suivant de cette liste est donc appelé à remplacer le conseiller démissionnaire : il s'agit de Madame Géraldine COSTE.

Madame COSTE a fait part à Monsieur le Maire par lettre datée du 17 février 2021 et remise en mains propres de son refus d'exercer son mandat.

Ce courrier a été adressé pour information à Madame la Préfète de la Somme, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que Monsieur Mandrin LEFEBVRE est le candidat suivant de la liste «VILLERS AUTREMENT» et qu'il a accepté d'exercer son mandat de conseiller municipal.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Mandrin LEFEBVRE en qualité de conseiller municipal. Monsieur Mandrin LEFEBVRE sera inscrit au tableau du Conseil Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.

Arrivée à la préfecture de la Somme le 22 mars 2021

3- Remplacements au sein des commissions communales permanentes

Délibération n°2021.02.24-50

Vu les démissions présentées par Madame Brigitte LANCE et Monsieur Patrick BEAUCHAMP, il y a lieu de désigner de nouveaux membres au sein des commissions communales permanentes ci-dessous :

- **Commission développement économique, développement culturel et vie citoyenne :** citoyenneté, animations et actions culturelles, fêtes et cérémonies, anciens combattants, commerce et artisanat, foire et marché, tourisme et liens avec l'Australie

Adjoint responsable	Groupe	MEMBRES	
		7 TITULAIRES :	3 SUPPLÉANTS :
Daniel ARTHUR	VILLERS Autrement	Frédéric BACQUET	Laurence LELIEUR
		Brigitte LANCE	
		André CRAS	
		Karine TALANDIER	
		Marie-Françoise LEFEUVRE	
	Pour un engagement durable	Brigitte DURAND	Pascal FINAZ
Bien vivre à Villers-Bretonneux	Thierry DEVILLERS	Eric LAVOISIER	

- **Commission urbanisme, budget et sécurité :** budget, police, urbanisme et affaires foncières, cadre de vie, état civil, cimetière

Adjoint responsable	Groupe	MEMBRES	
		7 TITULAIRES :	3 SUPPLÉANTS :
Bertrand LELIEUR	VILLERS Autrement	Patrick BEAUCHAMP	Brigitte LANCE
		Laetitia BRUNELLE	
		Martine RICARD	
		Cédric GUILLEMOT	
		Daniel ARTHUR	
	Pour un engagement durable	Bruno VAQUEZ	Florence FRANCOIS
Bien vivre à Villers-Bretonneux	Eric LAVOISIER	Thierry DEVILLERS	

- **Commission action sociale, bien vivre et solidarité :** Action sociale, aide aux aînés, services à la personne, personnes à mobilité réduite, bien vivre, maison de retraite

Adjoint responsable	Groupe	MEMBRES	
		7 TITULAIRES :	3 SUPPLÉANTS :
Marie-Françoise LEFEUVRE	VILLERS Autrement	Patricia D'HEILLY	Patrick BEAUCHAMP
		Bertrand LELIEUR	
		André CRAS	
		Laurence LELIEUR	
		Sébastien LEROUX	
	Pour un engagement durable	Brigitte DURAND	Bruno VAQUEZ
Bien vivre à Villers-Bretonneux	Thierry DEVILLERS	Anne LAMBERT	

- **Commission environnement urbain et travaux** : réseaux, voirie, espaces verts, gestion service technique, bâtiments, entretien et conservation du patrimoine, environnement et qualité de vie, éclairage public, développement durable, écologie

Adjoint responsable	Groupe	MEMBRES	
		7 TITULAIRES :	3 SUPPLÉANTS :
Cédric GUILLEMOT	VILLERS Autrement	Elvis NZEUBA	Sébastien LEROUX
		Bertrand LELIEUR	
		Brigitte LANCE	
		Pascale HUYGHE	
		Patrick BEAUCHAMP	
Pour un engagement durable	Florence FRANCOIS	Pascal FINAZ	
Bien vivre à Villers-Bretonneux	Anne LAMBERT	Thierry DEVILLERS	

Monsieur Gilbert DEGROOTE se porte candidat pour remplacer Madame Brigitte LANCE en qualité de :

- membre titulaire de la commission « Développement économique Développement culturel et Vie citoyenne »
- membre suppléant de la commission « Urbanisme, Budget et Sécurité »
- membre titulaire de la commission « Environnement Urbain et Travaux »

Monsieur Mandrin LEFEBVRE se porte candidat pour remplacer Monsieur Patrick BEAUCHAMP en qualité de :

- membre titulaire de la commission « Urbanisme, Budget et Sécurité »
- membre suppléant de la commission « Action Sociale, Bien Vivre et Solidarité »
- membre titulaire de la commission « Environnement Urbain et Travaux »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote de 19 voix Pour et 7 Abstentions,

DESIGNE Monsieur Gilbert DEGROOTE :

- membre titulaire de la commission « Développement économique Développement culturel et Vie citoyenne »
- membre suppléant de la commission « Urbanisme, Budget et Sécurité »
- membre titulaire de la commission « Environnement Urbain et Travaux »

DESIGNE Monsieur Mandrin LEFEBVRE :

- membre titulaire de la commission « Urbanisme, Budget et Sécurité »
- membre suppléant de la commission « Action Sociale, Bien Vivre et Solidarité »
- membre titulaire de la commission « Environnement Urbain et Travaux »

Arrivée à la préfecture de la Somme le 18 mars 2021

Monsieur Eric LAVOISIER se dit surpris d'assister à trois démissions, et en demande la cause. Monsieur le Maire lui répond que ces démissions sont liées à des convenances personnelles, et qu'il les respecte.

4- Remplacement d'un délégué de la commune auprès de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Délibération n°2021.02.24-51

Vu la démission présentée par Madame Brigitte LANCE de ses fonctions de délégué titulaire à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Considérant qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué de la Commune auprès de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Madame Martine RICARD se porte candidate afin de la remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote de 19 voix Pour et 7 Abstentions (DURAND B – FINAZ P – VAQUEZ B – FRANCOIS F – DEVILLERS T – LAMBERT A – LAVOISIER E),

DESIGNE Madame Martine RICARD en qualité de délégué Titulaire de la Commune auprès de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Arrivée à la préfecture de la Somme le 18 mars 2021

5- Remplacement d'un délégué de la commune au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°2021.02.24-52

Vu la démission présentée par Monsieur Patrick BEAUCHAMP de ses fonctions de délégué au Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant qu'il y a lieu de désigner un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

La composition actuelle du CCAS suivant la représentation proportionnelle au plus fort reste (délibération du 15 juillet 2020) est la suivante :

- 4 membres du Groupe VILLERS Autrement :
 - Marie-Françoise LEFEUVRE
 - Patrick BEAUCHAMP
 - Patricia D'HEILLY
 - Bertrand LELIEUR

- 1 membre du groupe Pour un engagement durable : - Bruno VAQUEZ

Monsieur Mandrin LEFEBVRE se porte candidat afin de le remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote de 19 voix Pour et 7 Abstentions (DURAND B – FINAZ P – VAQUEZ B – FRANCOIS F – DEVILLERS T – LAMBERT A – LAVOISIER E),

DESIGNE Monsieur Mandrin LEFEBVRE en qualité de membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Arrivée à la préfecture de la Somme le 18 mars 2021

Monsieur Eric LAVOISIER demande que le siège soit attribué à un membre de son groupe, (sujet déjà abordé lors de la répartition des sièges au Conseil Municipal du 15 juillet 2020).

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas possible (répartitions des sièges selon la méthode du plus fort reste, appliquée pour la répartition des sièges lors du conseil municipal en sa séance du 15 juillet 2020) Il demande à Monsieur LAVOISIER de ne pas revenir sur ce sujet.

6- Obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture

Délibération n°2021.02.24-53

- Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, approuvé par le Conseil Communautaire du Val de Somme en date du 05 mars 2020,

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,
- Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,
- Vu le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007,

Considérant qu'à compter de cette date, le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis,

Considérant que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur son territoire, en application de l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme,

Il est précisé qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures : les murs, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, haies vives... destinés à fermer un passage ou un espace.

Il est également précisé que l'instauration de la déclaration préalable pour l'édification ou la requalification d'une clôture, permettra au Maire de faire opposition lorsque celle-ci ne respecte pas le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de soumettre l'édification et la requalification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote de 22 voix Pour et 4 Abstentions (DURAND B – FINAZ P – VAQUEZ B - FRANCOIS F),

DECIDE de soumettre l'édification et la requalification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Arrivée à la préfecture de la Somme le 18 mars 2021

Madame Florence FRANCOIS se dit étonnée de la formulation de cette délibération qu'elle trouve confuse, elle demande si toutes les clôtures doivent être déclarées, et pourquoi prendre cette décision maintenant.

Il est répondu que l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture avait déjà fait l'objet d'une délibération en septembre 2012 lors de l'élaboration du PLU communal.

Madame Brigitte DURAND demande si le PLUi ne prévoit pas déjà l'obligation de déclarer les clôtures.

Il est expliqué que le PLUi voté en mars 2020, régleme nte bien l'édification des clôtures sur le territoire intercommunal, mais que faire appliquer cette réglementation n'est pas systématique. C'est pourquoi, le Conseil Municipal de chaque commune membre de la Communauté de communes du Val de Somme, s'il le souhaite, doit délibérer pour imposer le dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture dans sa commune.

7- RD 1029 : Signature marché de travaux d'aménagement

Délibération n°2021.02.24-54

Monsieur le Maire expose qu'une consultation selon une procédure adaptée ouverte a été lancée pour les travaux d'aménagement de la RD1029.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru au BOAMP le 15 décembre 2020, pour une remise des offres au 29 janvier 2021.

La répartition des tranches par lots est la suivante :

Lot 01 : VRD

- Tranche Ferme : Centre bourg et côté St Quentin
- Tranche Optionnelle n°1 : Côté Amiens

Lot 02 : ESPACES VERTS

- Tranche Ferme : Centre bourg et côté St Quentin
- Tranche Optionnelle n°1 : Côté Amiens

Deux entreprises ont répondu pour le lot 1, trois pour le lot 2. Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes mieux disantes :

Lot n°	Nom de l'entreprise	Adresse	Code Postal	Ville	Montant Marché HT	Montant Marché TTC
1	STAG Etablissement de LHOTELLIER TP	13, rue du Sémaphore	80800	VILLERS-BRETONNEUX	1 688 111,10 €	2 025 733,32 €
2	France ENVIRONNEMENT SAS	14-18 rue du Canal	80000	AMIENS	177 460,03 €	212 952,04 €
Total					1.865.571,13 € HT	2 238 685,36 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote de 23 voix Pour et 3 Abstentions (DEVILLERS T – LAMBERT A – LAVOISIER E),

APPROUVE le marché des travaux d'aménagement de la RD1029 à passer avec l'entreprise STAG pour le lot 1 et avec l'entreprise France Environnement pour le lot 2.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces qui s'y rapportent pour un montant total de 346 271,17 € HT soit 2 238 685,36 € TTC.

Arrivée à la préfecture de la Somme le 18 mars 2021

Cédric GUILLEMOT précise que la volonté d'avoir une offre de qualité a nécessité la division du marché en deux lots, un lot pour la VRD et un lot pour les espaces verts et le mobilier urbain.

Les offres des différentes entreprises sont annoncées avant et après négociation. L'offre « la mieux disante » est retenue selon des critères de prix pour 55%, de valeur technique pour 35% et de délai d'exécution pour 10% à la suite de quoi une note sur 100 est attribuée.

Monsieur Eric LAVOISIER déclare ne pas avoir le temps d'analyser le dossier.

Monsieur le Maire lui répond que le travail d'analyse est celui du maître d'œuvre, qu'il est engagé et rémunéré pour l'effectuer.

Il précise que la présence du maître d'œuvre et la présentation qu'il fait au Conseil Municipal de l'analyse sur les différentes offres des entreprises, ont justement été décidées pour permettre à chacun de comprendre cette analyse et de pouvoir poser des questions.

Madame Anne LAMBERT conteste de devoir voter en cinq minutes sur une décision aussi importante.

Monsieur le Maire répond que le sujet des travaux de la RD 1029 a déjà été abordé à maintes reprises et que le coût de ces travaux n'est pas supérieur à l'enveloppe votée en 2019 sous le mandat de Patrick SIMON.

Cédric GUILLEMOT apporte des précisions sur les deux grands totems d'entrée de ville et sur les totems plus petits comportant la signalétique touristique (musée, centre J. Monash...) Les grands totems marqueront l'entrée dans Villers-Bretonneux, son lien avec l'Australie et soulignerons l'arrivée dans la Communauté de communes du Val de Somme.

Dans un souci de sécurité et d'inciter les automobilistes à ralentir, il souligne l'effet bénéfique des grands totems d'entrée de ville qui favoriseront la prise de conscience des automobilistes de leur entrée en agglomération. L'accompagnement végétal, l'aménagement routier (chicanes) et le mobilier urbain auront pour conséquence une adaptation de la vitesse.

Anne LAMBERT regrette que cela n'ait pas été discuté en commission ou en concertation avec la population.

Monsieur le Maire répond que le projet a déjà été présenté en réunion publique en 2019, et que les subventions dont la Commune pourra bénéficier dans le cadre du plan de relance, nécessitent des prises de décision rapides.

Pascal FINAZ propose que la signalétique touristique pour les piétons sous forme de petits totems soit traduite en anglais

Monsieur le Maire et Cédric GUILLEMOT prennent note de cette bonne idée, sachant que le nombre de caractères est proportionnel à la taille du totem.

Pour ce qui est de l'option retenue : un totem en béton et deux acier rouillé, Cédric Guillemot rassure l'assemblée en indiquant que l'acier corten vieillit bien et ne bouge pas.

8- RD 1029 : Signature convention avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour l'effacement des réseaux (phase 2)

Délibération n°2021.02.24-55

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation des coûts et participations des travaux d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques relatifs à la phase 2 des travaux d'aménagement de la RD 1029 (du giratoire vers la direction St Quentin).

Phase 2

Travaux	Estimation HT	Maîtrise d'ouvrage	Participation FDE 80	Participation de la Commune
Effacement réseau électrique basse tension	201.189,45 €	FDE 80	60.356,83 € Soit 30% du montant HT + la TVA	140.832,62 € Soit 70% du montant HT
Effacement réseau éclairage public	130.534,00 €	COMMUNE	16.317,00 € Soit 12,5% du montant HT	114.217,00 € Soit 87,5% du montant HT + TVA 26.106,80 €
Génie Civil de Communications électroniques	94.012,50 €	FDE 80	31.588,20 € Soit 40% du montant HT + la TVA	47.382,30 € Soit 60% du montant HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec la FDE de la Somme pour la phase 2 des travaux d'effacement des réseaux de la RD 1029 et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Arrivée à la préfecture de la Somme le 18 mars 2021

Questions du groupe « Bien vivre à Villers-Bretonneux »

1° Nous portons à votre connaissance ce-jour une pétition contre le projet d'installation du point d'apport volontaire (P.A.V) au cœur du lotissement LE VALLARD.

La pétition est fournie en pièce jointe.

Pourquoi les habitants du lotissement « LE VALLARD » n'ont pas été concertés pour ce projet ?

Qu'en est-il de la promesse d'agir en toute transparence ?

Réponse :

Avant de laisser la parole à Bertrand LELIEUR, adjoint en charge du dossier, Monsieur le Maire précise qu'il n'apprécie pas du tout la dernière phrase de la question « *Qu'en est-il de la promesse d'agir en toute transparence ?* » et que les propos diffamatoires n'auront pas cours dans cette assemblée.

Bertrand LELIEUR retrace l'historique des faits et précise que le changement d'emplacement du PAV situé à proximité du gymnase du Collège est nécessaire pour des raisons évidentes de sécurité puisque lors de la vidange il y a danger d'électrocution du chauffeur de l'entreprise VEOLIA.

Monsieur LELIEUR ajoute que lors de la réunion de sa commission aucun membre des groupes d'opposition n'a fait de remarque. Une demande de statistiques a été formulée et plusieurs éléments sont en attente. Une réunion de quartier sera organisée dès l'obtention de réponses et on profitera de cette réunion pour aborder les questions relatives à la circulation dans le quartier du Vallard. Monsieur le Maire approuve et souligne que l'agression des élus ou la menace ne sont pas des attitudes correctes. La concertation sera organisée avec les

riverains et le but est de trouver une solution acceptable pour tout le monde dans l'intérêt collectif.

2° Depuis le 18 Janvier, les personnes de plus de 75 ans ont la possibilité de se faire vacciner. Ils sont nombreux à ne pas avoir accès à internet ou à panneau Pocket. Quelle initiative, la commune a-t-elle prise pour faciliter l'accès à l'information et au centre de vaccination de Corbie en faveur du public concerné ?

Réponse :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que sa proposition envoyée le 14 janvier à l'ARS et à la préfecture de mettre la salle du marché couvert à disposition pour y établir un centre de vaccination a fait l'objet d'un retour négatif des deux institutions.

Effectivement, chacun a constaté la difficulté, voire l'impossibilité de joindre un interlocuteur par le biais du numéro de téléphone fourni par la caisse d'assurance maladie, il précise que les personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes concernées par certaines pathologies peuvent être aiguillées par leur médecin traitant.

Eric LAVOISIER propose que ces informations soient diffusées aux habitants de la commune. Monsieur le Maire est favorable à la diffusion d'un « flyer » d'information.

A la question de l'aide apportée par la municipalité aux personnes âgées, Marie-Françoise LEFEUVRE ajoute en qualité d'adjointe au CCAS, qu'aucune personne âgée n'a souhaité être aidée (la question leur ayant été posée au moment du portage des colis des aînés), qu'en général elles ont répondu être soit autonomes, soit faire appel à leur famille, amis ou voisins.

Questions du groupe « Pour un développement durable à Villers-Bretonneux »

1° Périodicité de diffusion des comptes rendus des conseils municipaux

Par mail du 10 février 2021, nous nous sommes inquiétés de l'information très tardive des comptes rendus des conseils municipaux (Art L.2121-25 CGCT) Nous n'avons en effet pas reçu :

- *Le compte-rendu modifié du conseil municipal du 18 Novembre 2020*
- *Le compte-rendu du conseil municipal du 15 Décembre 2020*
- *Le règlement intérieur corrigé, tenant compte des échanges lors du conseil municipal du 15 Décembre 2020*

Nous demandons, en conséquence, le respect des règles applicables en ce domaine.

Réponse :

Monsieur le Maire, explique que le départ et le remplacement précipité de l'agent comptable, et la priorité mise sur l'élaboration des dossiers de demandes de subventions dans le cadre du plan de relance avec des délais très contraints, sont autant de points qui ont mobilisé le personnel communal et fait prendre ce retard dans la rédaction des comptes rendus des réunions de Conseil Municipal. Il s'engage afin que les délais soient désormais respectés.

2° Distribution des brochures et documents municipaux ou communautaires

Ayant trouvé le magazine du Val de Somme dans nos boîtes aux lettres respectives, nous avons découvert, non sans surprise, que la distribution avait été effectuée par d'autres personnes sans que nous en soyons préalablement informés.

Peut-on connaître les raisons de ce changement ? Concerne t'il toute l'équipe municipale ? Est-il pérenne ou non ?

Réponse :

Monsieur le Maire explique que la distribution des informations municipales et celle de la communauté de communes n'est pas toujours possible en même temps, car les publications ne sont pas forcément synchronisées et la distribution prend parfois du retard

C'est pourquoi il a été décidé de faire distribuer pour la première fois le magazine du Val de Somme par des employés communaux volontaires et rémunérés, cela concerne des agents ayant un contrat avec un faible volume d'heures hebdomadaires.

Néanmoins, Laurence LELIEUR, adjointe à la communication, informera par mail de l'arrivée en mairie des magazines du Val de Somme, et chacun pourra se manifester pour les distribuer. L'option du recours à un agent communal restera une possibilité supplémentaire en cas d'indisponibilité.

3° Réunions des commissions

Nous constatons que les réunions de certaines commissions sont tout simplement ajournées. En outre, certaines d'entre elles n'ont pas encore été réunies.

Le couvre-feu ne peut être une raison valable. D'autres explications sont-elles à l'origine de cette absence de concertation ?

Est-il prévu de réunir les membres des commissions qui n'ont pas encore eu lieu ?

Réponse :

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu de commission annulée, que Sébastien LEROUX avait fait une consultation par mail pour sa commission, mais que ce procédé est un peu compliqué, il a donc prévu de réunir sa commission prochainement.

Brigitte DURAND ne remet pas en cause le travail des commissions.

Florence FRANCOIS regrette que les commissions ne soient pas plus régulières, elle estime que cela permettrait d'aborder les Conseils Municipaux de façon plus fluide.

Patricia D'HEILLY dit ne pas voir la nécessité de réunir une commission s'il n'y a pas de sujet à aborder

Didier DINOARD ajoute que même s'il est intéressant de travailler dans la concertation avec des personnes qui ont des idées, il rappelle qu'il a fallu travailler très vite dans le cadre du plan de relance.

Martine RICARD signale qu'il n'était pas opportun de réunir sa commission avant la clôture des comptes de l'année 2020.

4° Demande de révision du choix du lieu d'installation du P.A.V. rue Valéry Giscard d'Estaing

Nous avons été interpellés par Monsieur et Madame Chauvet suite au projet d'installation d'un P.A.V. à l'angle des rues François Mitterrand et Valéry Giscard d'Estaing.

Nous avons bien noté, lors de la commission du 17 décembre 2020, que les containers mis en place devant le gymnase sont trop dangereux pour les camions qui viennent procéder à leur enlèvement, car trop proches des lignes électriques.

Compte tenu du retour des bretonvillois concernés par ce changement, nous pensons qu'il est nécessaire de revoir le choix de l'emplacement. En effet, même s'ils sont maintenant enterrés, personne ne souhaite subir les désagréments d'une telle installation si proche des habitations.

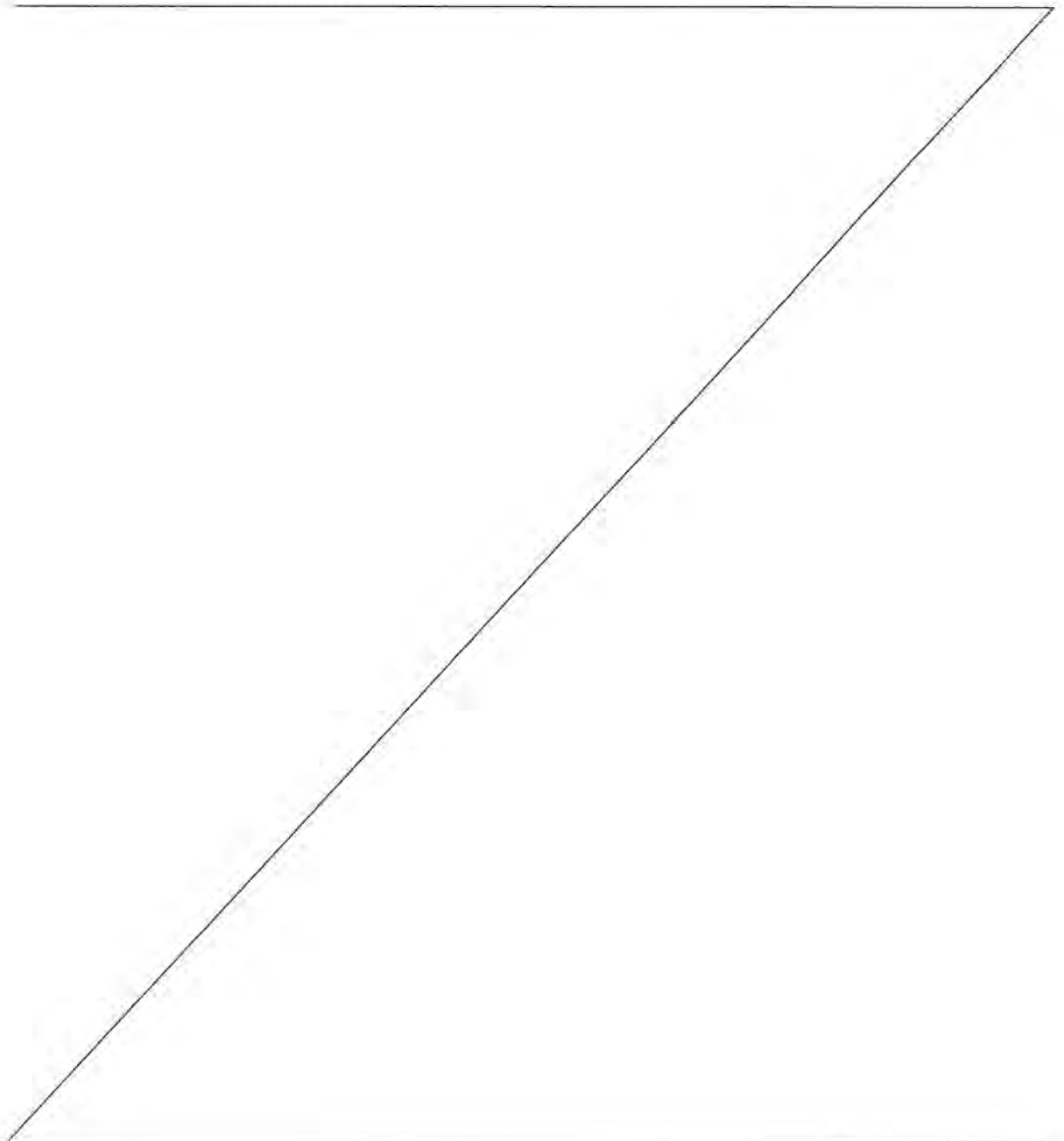
En conséquence, nous appuyons la demande de M. et Mme Chauvet et de leurs voisins de revoir l'emplacement choisi et d'être consultés, comme cela a été annoncé, dans la recherche d'un emplacement plus adapté.



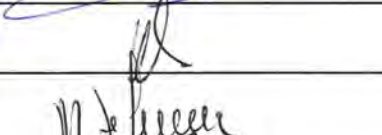
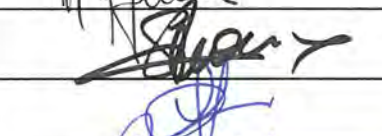
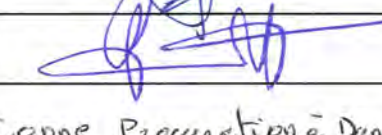
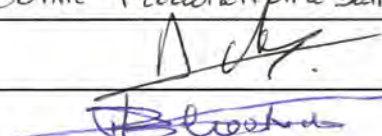
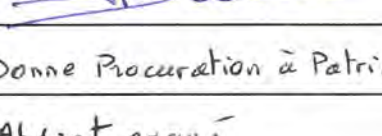
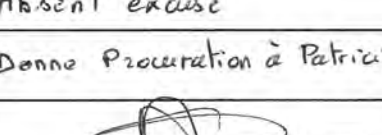


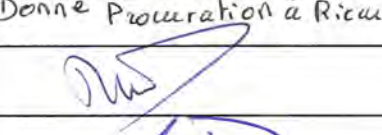
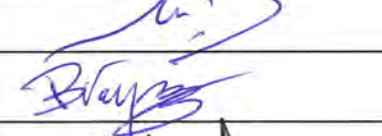



Nous demandons également que les emplacements des prochains PAV soient choisis en respectant un éloignement suffisant des habitations et des espaces habituellement utilisés par des enfants.

Réponse : La réponse est commune avec la réponse à la première question du groupe « Bien vivre à Villers-Bretonneux ».

Bruno VAQUEZ et Brigitte DURAND souhaitent obtenir l'assurance qu'une réponse sera donnée et que la réflexion avance sur le sujet car certains riverains sont inquiets.

Didier DINOARD termine en précisant qu'une solution sera trouvée dans la concertation. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.



NOM	Prénom	Emargement
DINOARD	Didier	
D'HEILLY	Patricia	
ARTHUR	Daniel	
RICARD	Martine	
LELIEUR	Bertrand	
LEFEUVRE	Marie-Françoise	
LEROUX	Sébastien	
LELIEUR-D'HIER	Laurence	
GUILLEMOT	Cédric	
HUYGHE	Pascale	Donne Procuration à Daniel ARTHUR
CRAS	André	
BLOOTACKER	Philippe	
FOURNET	Monique	Donne Procuration à Patricia D'HEILLY
BACQUET	Frédéric	Absent excuse
CATTEAU	Séverine	Donne Procuration à Patricia D'HEILLY
NZEUBA	Elvis	
TALANDIER	Karine	
DEGROOTE	Gilbert	
LEFEBVRE	Mandrin	
BRUNELLE	Laetitia	Donne Procuration à Ricard Martine
DURAND	Brigitte	
FINAZ	Pascal	
VAQUEZ	Bruno	
FRANÇOIS	Florence	
DEVILLERS	Thierry	
LAMBERT	Anne	
LAVOISIER	Éric	